



« SUR MON CAMPUS, J'AI PEUR »

LA CHINE CIBLE DES ÉTUDIANT·E·S À L'ÉTRANGER ET
BAFOUE LEURS DROITS - RÉSUMÉ

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains.

Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2024

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright,

le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2024

par Amnesty International Ltd.

Peter Benenson House, 1 Easton Street

London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : ASA 17/8006/2024 - Résumé

Langue originale : anglais

amnesty.org



Photo de couverture : Des personnes manifestent devant l'ambassade de Chine en solidarité avec des manifestant-e-s en Chine, le 3 décembre 2022 à Berlin en Allemagne. Des manifestations ont eu lieu dans des villes de toute la Chine en raison des stricts confinements du pays liés au covid. Il était fréquent que des manifestant-e-s y tiennent des feuilles blanches A4 pour symboliser la lourde répression de la liberté d'expression. @Omer Messinger/Getty Images

AMNESTY
INTERNATIONAL



1. SYNTHÈSE

« On nous observe, et on a beau être à l'autre bout du monde, on peut nous retrouver quand même. »

« Rowan » – étudiante chinoise à l'étranger, dans un témoignage recueilli par Amnesty International en décembre 2023.

« Rowan » (pseudonyme), qui fait partie d'environ 900 000 citoyen-ne-s chinois étudiant à l'étranger, n'a pas tardé à comprendre les conséquences d'être assimilée à la dissidence par le gouvernement chinois. Quelques heures après avoir assisté à une commémoration de la répression, en 1989, des grandes manifestations sur la place de Tiananmen à Pékin, elle a eu des nouvelles de son père en Chine, qui avait été contacté par des fonctionnaires de la sécurité et sommé d'« apprendre à sa fille qui étudie à l'étranger à ne pas participer à des manifestations susceptibles de nuire à la réputation de la Chine dans le monde ». Rowan n'avait pas utilisé son nom ou publié sur Internet sa participation à la manifestation, c'est pourquoi elle a été choquée par la rapidité à laquelle des fonctionnaires chinois l'avaient identifiée comme participante, avaient localisé son père et s'étaient servis de lui pour la mettre en garde contre la poursuite de toute dissidence. Plus d'un an plus tard, Rowan a assisté à une veillée près d'une mission diplomatique chinoise dans sa ville. Là encore, sous quelques heures, elle a reçu un message de son père sur sa participation à des « activités » à l'étranger. Rowan a déclaré à Amnesty International que le message était clair : « On nous observe, et on a beau être à l'autre bout du monde, on peut nous retrouver quand même. »

Pour Rowan et beaucoup d'autres étudiant-e-s chinois qui, comme elle, étudient à l'international et ont des proches en Chine ou prévoient de rentrer en Chine à terme, la décision d'exercer leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique pendant leurs études dans un autre pays ne se prend pas sans peur d'en subir les répercussions de la part des autorités chinoises. Cette peur a un profond effet dissuasif sur la participation étudiante à la vie et au travail universitaires, et elle pousse les étudiant-e-s à se censurer lors de débats intellectuels, à éviter les sujets jugés « sensibles » – par les autorités chinoises – pendant leurs études, et à refuser une carrière universitaire. La peur d'être dénoncé-e aux autorités chinoises ou hongkongaises fait aussi que les étudiant-e-s sont moins disposés à débattre de certains sujets dans un cadre social ou sur Internet, à se rendre à certains événements publics ou à s'inscrire à certains clubs sur les campus.

Le présent rapport vise à mieux faire connaître les impacts de la répression de l'État contre les étudiant-e-s chinois qui fréquentent à l'étranger des campus universitaires dans toute l'Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Il repose sur de nouveaux travaux de recherche réalisés par Amnesty International entre juin 2023 et avril 2024 sur la possibilité des étudiant-e-s étrangers originaires de Chine d'exercer librement leurs droits humains sur les campus universitaires internationaux. Des entretiens approfondis ont été menés avec 32 étudiant-e-s chinois qui ont suivi un cursus universitaire dans huit pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord entre 2018 et 2023.

L'incapacité à remédier concrètement aux craintes des étudiant-e-s étrangers et l'effet dissuasif qui en découle sur les campus universitaires risquent de perpétuer un système dans lequel la possibilité d'exercer ses droits est davantage garantie pour certains étudiant-e-s que pour d'autres. Cela prive aussi les personnes concernées – ainsi que les équipes de recherche et d'enseignement dans les pays d'accueil – de la possibilité de recevoir et de bénéficier des raisonnements, idées et opinions librement exprimés de leurs collègues, ce qui entrave les échanges intellectuels et sape le principe de liberté académique sur les campus des régions concernées.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

« La répression transnationale est une impression, une atmosphère créée par le gouvernement chinois. Ne pouvant surveiller tout et tout le monde, sa méthode consiste à créer cet environnement stressant afin d'empêcher les personnes de rejoindre des mouvements, de participer à des événements. »

« Oliver » – jeune diplômé de premier cycle et militant politique en Amérique du Nord, dans un témoignage recueilli par Amnesty International en 2023

La Chine est l'un des principaux pays d'origine des étudiant-e-s étrangers qui suivent un cursus à l'international. Comme l'a reconnu le gouvernement chinois, les échanges universitaires internationaux contribuent au développement socioéconomique de la Chine, car ils offrent l'occasion de mettre en commun et d'élargir les connaissances et idées scientifiques, politiques et culturelles. Pour nombre d'étudiant-e-s chinois, aller à l'étranger est une chance de s'épanouir en dehors des restrictions qui pèsent sur les discours politiques et intellectuels dans leur pays. Pour certaines personnes, c'est aussi la première étape d'une vie en prise avec la communauté académique planétaire. Néanmoins, beaucoup d'étudiant-e-s étrangers originaires de Chine vivent et étudient dans la crainte permanente d'être ciblés au titre des lois et règlements nationaux de Chine et de Hong Kong relatifs à la sécurité et au renseignement, ou d'être soumis à des actes de surveillance, de harcèlement ou d'intimidation mandatés par les autorités chinoises ou leurs agent-e-s, en lien avec l'exercice de leurs droits humains.

Les mesures des autorités chinoises visant à entraver la liberté académique et d'autres droits en dehors des frontières de la Chine font partie d'un phénomène de plus en plus souvent nommé « répression transnationale », ce qui, dans le présent rapport, fait référence aux actes des autorités chinoises ayant pour but de faire taire, de contrôler ou de dissuader la dissidence et la critique exprimées par des étudiant-e-s chinois à l'étranger et d'autres personnes, portant ainsi atteinte à leurs droits humains.

Ces dernières années, bon nombre de ces étudiant-e-s à l'étranger ont participé à la critique publique du gouvernement chinois, notamment lors d'activités de solidarité internationale pour l'anniversaire de la répression à Tiananmen en 1989, lors des manifestations pro-démocratie à Hong Kong en 2019, et des manifestations dites de « Sitong Bridge » et « White Paper » en 2022 en Chine continentale. Leur participation a attiré l'attention des autorités chinoises et, souvent, des répercussions de leur part, telles que le harcèlement et l'intimidation en Chine des familles de ces étudiant-e-s, ainsi que la surveillance d'État des activités étudiantes à l'étranger et la censure de leurs propos en ligne.

CLIMAT DE PEUR

« Quand je suis arrivé aux États-Unis, je me sentais libre de participer à des activités [...], mais je ne me sens plus en sécurité. [...] J'ai constamment peur que mes parents soient harcelés par la police. »

« Ethan » – étudiant de second cycle en Amérique du Nord, dans un témoignage recueilli par Amnesty International en 2023

Amnesty International a observé, chez les étudiant-e-s étrangers, qu'avoir conscience de la répression transnationale des autorités chinoises engendrait un « climat de peur » sur les campus universitaires de toute l'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, ce qui a un effet négatif sur les droits humains des étudiant-e-s et crée un effet dissuasif qui limite leur participation à la vie sociale et intellectuelle.

La quasi-totalité des étudiant-e-s interviewés a déclaré autocensurer ses propos d'une manière ou d'une autre, à la fois sur Internet et dans la vie, ainsi que ses activités – considérablement, dans certains cas – par crainte des répercussions des autorités chinoises. « Charlotte », par exemple, étudiante de premier cycle en Amérique du Nord, a déclaré : « J'ai fait de mon mieux pour éviter les cours de politique où je sais qu'il y aura d'autres étudiant-e-s chinois, car je sais que je n'arriverai probablement pas à me maîtriser et je risquerais de dire quelque chose qui m'attirerait des ennuis. » De la même manière, « William », étudiant en Europe, explique qu'il a vite compris que s'il parlait trop de politique, « ça entraînerait trop de problèmes au quotidien ». Ces craintes ont aussi dissuadé certains étudiant-e-s d'assister à des événements publics à l'étranger, comme des manifestations, des veillées et des rassemblements liés aux droits humains, ou de s'inscrire à des associations ou clubs politiques ou militants, que ce soit sur le campus ou en dehors.

Un tiers des étudiant-e-s interviewés a déclaré que le climat de peur les avait poussés à modifier leur cursus universitaire. Des étudiant-e-s qui auraient été susceptibles de s'orienter vers un parcours de haut niveau relatif aux droits humains ou à la politique dans le milieu universitaire ou de la recherche y ont renoncé par crainte de répercussions indésirables ou par anticipation d'obstacles considérables imposés par les autorités chinoises, préférant se consacrer à d'autres disciplines ou quitter complètement le cadre universitaire. « Logan », récemment diplômé d'une université européenne, a expliqué à Amnesty International qu'il craignait d'être connu des autorités de Hong Kong : « Si je n'avais pas ce type d'inquiétudes, j'aimerais vraiment publier mon mémoire, pour que d'autres aient connaissance de ces questions. Mais je suis inquiet, alors j'ai choisi de ne pas le faire. »

L'incertitude de ne pas savoir quels modes d'expression, quelles activités ou associations risquent d'attirer contre leur gré l'attention des autorités chinoises provoque aussi chez les étudiant-e-s une anxiété psychologique supplémentaire, alors qu'ils et elles traversent déjà les difficultés migratoires, financières et sociales que créent des études à l'international. Plus de la moitié des étudiant-e-s interviewés ont dit souffrir de problèmes de santé mentale liés à leurs craintes, du stress à la dépression en passant par le traumatisme et la paranoïa, entraînant dans un cas une hospitalisation.

Cette incertitude contribue aussi à une profonde méfiance au sein des communautés d'étudiant-e-s chinois de l'étranger. Près de la moitié des étudiant-e-s interviewés ont déclaré avoir peur que d'autres étudiant-e-s signalent leurs propos aux autorités chinoises, par accident ou délibérément, si ils et elles sont « nationalistes » ou contraints d'agir ainsi par les autorités chinoises. Il en résulte que nombre d'étudiant-e-s s'isolent de leurs camarades et d'autres évitent de se lier à des personnes exprimant leurs opinions, ce qui accentue la solitude pendant leurs études. « Michael », étudiant en Amérique du Nord, a expliqué que lorsque la communauté chinoise locale avait eu vent de sa participation à des manifestations politiques, il avait été ostracisé, exclu des groupes de discussion en ligne et expulsé d'un club local de loisirs. Plusieurs étudiant-e-s ont déclaré à Amnesty International qu'ils et elles avaient coupé tout contact avec leurs proches en Chine afin qu'ils ne soient pas ciblés par les autorités chinoises, ce qui exacerbe chez ces étudiant-e-s l'isolement et la solitude.

Les étudiant-e-s qui ont terminé ou sont sur le point de terminer leur cursus sont par ailleurs stressés par leur statut précaire de résident-e temporaire dans leur pays d'accueil. Près de la moitié des personnes interrogées a dit avoir peur de rentrer en Chine. « Hannah » a expliqué craindre un retour à Hong Kong, car elle « ignore ce qui pourrait se passer », mais elle a ajouté : « Je ne peux échapper à cette situation migratoire. » Six des étudiant-e-s ont affirmé qu'ils et elles ne voyaient d'autre solution que de solliciter l'asile politique, par crainte de persécutions dues à leurs prises de position politiques dans l'éventualité d'un retour en Chine. Cinq autres ont déclaré envisager une immigration de longue durée dans le pays d'accueil.

SOURCES DE PEUR

Les étudiant-e-s interviewés ont décrit plusieurs formes de coercition, de menaces, de surveillance et de harcèlement auxquelles ils et elles, ou leurs familles en Chine, avaient été soumis. Des étudiant-e-s ont évoqué des épisodes survenus avant leur départ de Chine pour étudier à l'étranger, pendant leurs études à l'étranger et après leurs cursus, à la perspective de rentrer en Chine.

Si peu de personnes ont pu démontrer formellement l'implication des autorités chinoises ou de leurs agent-e-s lors de cas de surveillance ou de harcèlement physiques à l'international, leurs témoignages mettent en évidence un éventail d'observations quasi identiques — comme l'âge, l'apparence et le comportement des personnes concernées, les types d'activités et de propos entraînant une surveillance et du harcèlement, et les événements en découlant — dans de nombreux pays, lieux et cadres. Cet éventail d'observations, associé à des cas avérés de surveillance illégale et de poursuites contre d'autres citoyen-ne-s ayant exercé leurs droits pendant leurs études à l'étranger, étaye fortement la conviction des étudiant-e-s que les autorités chinoises recourent à la répression transnationale contre les étudiant-e-s étrangers afin de réprimer leur participation à des activités politiques et de défense des droits humains, ainsi que leur prise de parole à ce sujet.

Dans certains cas, néanmoins, l'implication directe des autorités chinoises est manifeste. Dix des étudiant-e-s interviewés ont déclaré que des agent-e-s chinois ciblaient leurs familles pour empêcher les étudiant-e-s de critiquer l'État chinois ou ses politiques pendant leur séjour à l'international. William a évoqué une convocation de sa mère, qui a reçu pour consigne : « Ne le laissez pas faire des choses qui sont nuisibles à notre pays. » « Luna », étudiante en Europe, a déclaré : « La police appelle très souvent mes parents pour les harceler et ne les autorise pas facilement à se rendre à l'étranger. »

L'impact des lois et pratiques de la Chine, en particulier l'intention explicite de procéder à une application extraterritoriale de lois répressives, a sans aucun doute poussé des étudiant-e-s à restreindre l'exercice de leurs droits à l'étranger. Plusieurs étudiant-e-s ont déclaré que, pendant leur séjour à l'étranger, ils et elles étaient convaincus

d'être sous la surveillance des autorités chinoises ou de leurs agent-e-s. Quatorze ont affirmé qu'ils et elles avaient été photographiés ou enregistrés de manière suspicieuse lors d'événements. La rapidité à laquelle les autorités chinoises ont su identifier la participation de Rowan à des événements à l'étranger et retrouver son père en Chine conforte le caractère raisonnable de ce que pensent les étudiant-e-s, c'est-à-dire que l'État chinois se livre à leur surveillance physique pendant leurs études à l'international.

La capacité des autorités chinoises à surveiller les activités d'étudiant-e-s chinois dans d'autres pays et à les viser par la répression transnationale est aussi rendue possible, du moins en partie, par les immenses moyens de l'État chinois en matière de censure et de surveillance numérique. Près d'un tiers des étudiant-e-s interviewés par Amnesty International a fait l'expérience de la censure sur les réseaux sociaux chinois de la même manière qu'en Chine continentale, alors même qu'ils et elles se trouvaient à l'étranger.

Pour les étudiant-e-s étrangers originaires de Chine continentale, dont les familles résident derrière la « Grande muraille électronique » de Chine, l'utilisation de ces réseaux sociaux et messageries autorisés par l'État, comme WeChat, est souvent le seul moyen de garder contact avec leurs proches, mais ils et elles y font aussi face à un plus grand risque de surveillance et de censure, en exposant leurs communications aux autorités. Amnesty International a établi que les autorités chinoises avaient activement surveillé l'activité en ligne des étudiant-e-s étrangers et des membres de la diaspora, en particulier sur ces plateformes chinoises de réseaux sociaux. Pour donner un exemple du caractère intrusif de cette surveillance, « Henry » a expliqué à Amnesty que la police en Chine avait montré à ses parents des transcriptions des conversations de Henry sur WeChat avec ses proches ; la police harcelait la famille de Henry afin qu'il cesse ses activités à l'étranger.

RÉPONSE DES UNIVERSITÉS

La plupart des étudiant-e-s interviewés ont déclaré avoir l'impression que le gouvernement et les universités de leurs pays d'accueil n'avaient pas conscience de leurs craintes relatives à la répression transnationale ou n'étaient pas disposés à intervenir à la suite des préoccupations exprimées.

Le rapport examine des informations fournies par vingt-quatre grandes universités d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, en réponse à des questions posées par Amnesty International afin de mieux comprendre comment les universités peuvent assumer leurs responsabilités vis-à-vis des étudiant-e-s dans le contexte d'une répression transnationale. Si les informations remises démontrent que certaines institutions ont compris et agi de manière à répondre aux préoccupations de ces étudiant-e-s, nombre de leurs mesures semblent ne pas atteindre leurs objectifs.

Certains établissements du supérieur ont affecté des moyens à la défense des droits des étudiant-e-s d'une manière générale, par exemple en reconnaissant explicitement les droits humains et la liberté académique dans leurs politiques et directives, en interdisant aux étudiant-e-s de se livrer à du harcèlement, ou en fournissant au corps enseignant des conseils pour gérer les perturbations ou les débats en classe sur des sujets complexes. D'autres ont mis en place des systèmes d'obligation de rendre des comptes ainsi que des mécanismes de diligence requise afin de favoriser le signalement de cas de harcèlement, et des politiques sur le respect des droits humains dans le cadre d'accords de coopération ou d'échanges avec des gouvernements étrangers, des entreprises publiques ou des universités.

Face à ce que vivent des étudiant-e-s étrangers interviewés pour ce rapport, nombre de ces mesures semblent toutefois peu adaptées au contexte spécifique des étudiant-e-s touchés par la répression transnationale. Six étudiant-e-s étaient convaincus que leurs universités craignaient de faire des déclarations jugées critiques du gouvernement chinois, de peur de mettre en péril des liens financiers avec des entités publiques chinoises. D'autres avaient l'impression que le soutien des universités aux étudiant-e-s étrangers n'était pas toujours dispensé avec justesse, équité et sans discrimination. Ils et elles ont mentionné des services psychologiques qui ne savent pas gérer les barrières linguistiques, culturelles ou géopolitiques que vivent nombre d'étudiant-e-s étrangers, mais aussi le soutien de l'administration universitaire adressé aux étudiant-e-s dans le cadre de certains événements géopolitiques, mais pas d'autres.

Au titre du droit international, la Chine porte la responsabilité principale des activités que ses autorités mènent ou ordonnent à ses agent-e-s de mener contre les étudiant-e-s à l'étranger, et le pays porte la responsabilité principale de l'effet dissuasif issu de ces actes ; les autorités chinoises sont tenues de cesser ces activités et de s'en abstenir. Les pays d'accueil ont aussi l'obligation de prendre des mesures pour protéger les étudiant-e-s étrangers relevant de leur compétence dont les droits sont menacés ou bafoués par les actes transnationaux d'autres États, et de veiller à ce que les universités protègent et promeuvent les droits de leurs communautés.

Contrairement aux États, les universités proprement dites n'ont pas automatiquement d'obligations contraignantes en vertu du droit international. En revanche, il leur incombe de veiller au respect et à la promotion des droits humains

dans le cadre de leurs activités, notamment en ce qui concerne les services mis à disposition de tous les étudiant-e-s inscrits.

Reconnaissant que la répression transnationale et la dissuasion qui en résulte pour l'exercice des droits chez les personnes concernées sont un sujet complexe, les conclusions détaillées dans le rapport indiquent que les universités et les gouvernements des pays d'accueil peuvent prendre des mesures complémentaires concrètes pour assumer leurs devoirs vis-à-vis des étudiant-e-s internationaux. Amnesty International a travaillé avec les étudiant-e-s étrangers concernés et étudié la littérature existante d'un ensemble d'organisations non gouvernementales (ONG), d'autres acteurs de la société civile et spécialistes de la répression transnationale, afin de rédiger des recommandations à l'attention des acteurs privés et publics. Ces recommandations sont adressées aux autorités chinoises, en leur qualité de représentantes de l'État ayant l'obligation de mettre fin à des activités qui mettent en péril les droits des citoyen-ne-s chinois à l'étranger ; elles s'adressent aussi aux gouvernements et universités des pays d'accueil, en vertu de leurs obligations et/ou responsabilités respectives quant à la protection, au respect et à la promotion des droits des étudiant-e-s étrangers relevant de leur compétence.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

AUX GOUVERNEMENTS DE CHINE ET DE HONG KONG

- Respecter, protéger et concrétiser les droits à la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique, et mettre fin aux actes qui enfreignent directement ou indirectement ces droits en Chine et à l'étranger.
- Mettre fin à toutes les activités répressives transnationales qui bafouent les droits des étudiant-e-s, des chercheurs et chercheuses ou universitaires à l'étranger, notamment des actes de surveillance, harcèlement, intimidation et menace, ainsi que la pratique consistant à harceler, intimider ou arrêter des proches vivant en Chine d'étudiant-e-s étrangers, en lien avec les activités à l'international de l'étudiant-e.
- Supprimer les restrictions à la liberté d'expression, notamment sur Internet, qui ne sont pas conformes au droit international ; ne pas imposer de restrictions illégales à la liberté d'expression à l'étranger par le biais des entreprises chinoises de nouvelles technologies.
- Modifier les lois relatives à la sécurité nationale afin de les mettre en conformité avec les normes internationales en matière de droits humains, notamment en éliminant toute application extraterritoriale illégale de ces lois.

AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS D'ACCUEIL ET À L'UNION EUROPÉENNE

- Veiller à ce que toutes les administrations publiques comprennent pleinement et concrètement la menace que fait peser la répression transnationale sur les droits humains.
- Sensibiliser le personnel de certaines administrations en première ligne, susceptibles de rencontrer des personnes ayant subi des actes de répression transnationale ou leurs familles.
- Créer un mécanisme de signalement tenant compte des traumatismes pour que les détenteurs de droits puissent signaler des cas de répression transnationale, et ce en consultant des victimes, des populations touchées, et des spécialistes de la société civile et du milieu universitaire.
- Publier des déclarations qui reconnaissent et dénoncent les cas de répression transnationale lorsqu'ils se produisent, et exprimer un soutien aux victimes.

AUX UNIVERSITÉS DES PAYS D'ACCUEIL

- Adopter des politiques et directives qui apportent un soutien concret à la liberté académique et aux droits humains, notamment par des mesures contre la répression internationale.
- Mettre au point et en œuvre des mécanismes d'obligation de rendre des comptes et de diligence requise pour surveiller et identifier indépendamment les menaces que des tiers font peser sur les étudiant-e-s et le personnel.
- Mettre en place des mécanismes qui protègent les étudiant-e-s et le personnel du harcèlement, de l'intimidation et de la contrainte, et qui leur permettent d'exercer leurs droits sans être soumis à l'ingérence de tiers.
- Veiller à ce que le soutien apporté aux étudiant-e-s soit juste, équitable et exempt de discrimination.

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART A LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



@Amnesty



« SUR MON CAMPUS, J'AI PEUR »

LA CHINE CIBLE DES ÉTUDIANT·E·S À L'ÉTRANGER ET BAFOUÉ AINSI LEURS DROITS

Les étudiant·e·s de Chine et de Hong Kong qui suivent un cursus à l'étranger vivent dans la crainte d'actes d'intimidation, de harcèlement et de surveillance, car les autorités chinoises cherchent à les empêcher de se mêler de questions politiques ou « sensibles » pendant leur séjour à l'étranger. Ce climat de peur sur les campus d'Europe et d'Amérique du Nord résulte du fait que les autorités chinoises se livrent à une répression transnationale contre les étudiant·e·s de l'étranger, ce qui enfreint leurs droits humains. L'effet dissuasif créé par ces mesures entraîne une autocensure de grande ampleur dans des cadres universitaires et sociaux, et nombre des étudiant·e·s concernés sont sujets à la solitude, l'isolement et à des effets psychologiques négatifs. Les gouvernements et les universités des États d'accueil peuvent et doivent faire davantage pour protéger les droits des étudiant·e·s étrangers contre la répression transnationale, ainsi que pour faire respecter le principe de liberté académique sur leurs campus.